



PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 12 mars 2025

L'assemblée générale de l'Association des Amis de Saint-Cyr-Coëtquidan s'est tenue le 12 mars 2025 à 17 h 02 sous la présidence de monsieur Marwan LAHOUD, au Cercle National des Armées, place Saint-Augustin — 75008 Paris.

Étaient présents :

Madame Isabelle BLACHON, membre du Conseil d'administration de l'AASCC
Monsieur le Général Emmanuel CHARPY, commandant l'Académie Militaire Saint-Cyr-Coëtquidan
Monsieur le Général (2S) Bruno DARY, Président de l'association La Saint-Cyrienne
Monsieur le Colonel (Er) Guy de KERSABIEC, membre du Conseil d'administration de l'AASCC
Monsieur François de LACOSTE LAREYMONDIE, Vice-Président de l'AASCC
Monsieur Philippe HAROUTIOUNIAN, membre de l'AASCC
Monsieur Éric HILLER, Secrétaire de l'association
Monsieur Marwan LAHOUD, Président de l'AASCC
Monsieur le Préfet Patrice MOLLE, Président de l'ASCVIC
Monsieur le Général (2S) Bertrand Louis PFLIMLIN, Secrétaire général et Trésorier de l'AASCC
Monsieur le Recteur Maurice QUENET, membre du Conseil d'administration de l'AASCC

Étaient excusés :

Monsieur le Général Christophe de SAINT CHAMAS, Vice-Président
Monsieur le Général (2S) Jean-Marc DUQUESNE, Délégué général du GICAT
Monsieur le Général (2S) Philippe LAFOIX, Délégué général de l'Épaulette
Monsieur le Général (2S) Jacques RENAUD, membre du Conseil d'administration

I — Allocution de bienvenue du Président

Le Président remercie les participants à cette réunion tenue à nouveau cette année au Cercle National des Armées et propose d'aborder immédiatement l'ordre du jour.

II — Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

III — Présentation du rapport moral de l'exercice 2024

Le Secrétaire général de l'association a présenté le rapport moral de l'exercice 2024 dans lequel sont détaillées les différentes activités conduites par l'association depuis la précédente Assemblée générale. À la fin de l'exercice 2024, l'association comptait dans ses rangs 963 adhérents, dont 142 cotisants. Le nombre d'adhérents est ainsi en très légère baisse par rapport à l'année dernière. Parmi ces cotisants, 76 % ont versé la somme appelée, soit 25 euros, 18 % ont versé une cotisation de soutien, c'est-à-dire un montant compris entre 25 euros et 50 euros et 8 % de membres bienfaiteurs ont versé plus de 100 euros. Il rappelle à ce sujet que l'association délivre en retour un reçu permettant ensuite à ses adhérents de bénéficier d'une réduction fiscale de 66 % de la somme versée à l'association.

L'association a publié 4 lettres en 2024, soit une périodicité trimestrielle. Dans la première édition, le Président a commenté le rapport critique délivré par la Cour des comptes sur la gestion de l'Académie Militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan. Cette même édition a également consacré un article à la 4^e promotion de l'EMAC et présenté le parcours de 3 élèves officiers de l'ESM, de l'EMIA ou de l'EMAC. Dans la seconde lettre de 2024, un point a été fait sur l'action des élèves officiers à l'échelon international, au travers du témoignage de 4 élèves officiers des 3 écoles, ainsi toutes trois représentées dans chaque numéro. La troisième lettre publiée en octobre a reporté le discours aux élèves du général d'armée Pierre SCHILL, chef d'État-major de l'armée de terre qui a présidé le Triomphe 2024. Dans ce même numéro, présentation a également été faite du général de division Emmanuel CHARPY qui commande les écoles et participe aujourd'hui à cette Assemblée générale. La quatrième et dernière lettre 2024 a comporté notamment une présentation d'éléments statistiques sur les élèves admis cette année à la 211^e promotion de l'ESM, la 64^e promotion de l'EMIA et la 5^e promotion des OSC. Comme chaque année, l'association s'est efforcée d'être présente aux différentes cérémonies des écoles, du Triomphe à la cérémonie de remise des sabres, casoars et képis. Elle a alors été représentée alternativement par son Secrétaire général ou par un autre membre de l'association, plus proche géographiquement comme Guy de KERSABIEC ou le général RENAUD. Ainsi, l'association a été présente, par exemple à l'occasion des remises de prix aux majors de promotion lors du Triomphe et y a décerné un total de cinq distinctions.

L'association a par ailleurs accordé une subvention de 3 000 € à l'organisation du Festival International du Livre Militaire, comme il le fait chaque année depuis la création de celui-ci en 2010. Lors de son Conseil d'Administration du 19 décembre, l'association a décidé de demander son adhésion à la Fédération Nationale André Maginot, avec la perspective de rejoindre ainsi un nombre important d'autres associations en lien avec le monde combattant et, par ailleurs, de pouvoir bénéficier d'une subvention d'un montant calculé selon le nombre de ses adhérents. Une opération gagnant — gagnant, conclut le général PFLIMLIN, à l'issue de laquelle la FNAM augmente ainsi son périmètre d'action et l'AASCC bénéficie d'une nouvelle source de revenus.

Enfin, complète le Secrétaire général, l'AASCC est toujours membre du Comité National d'Entente présidé par le général Bruno DARY également présent à cette réunion.

IV — Présentation du rapport financier 2024

1. Compte de fonctionnement.

En 2024, le montant des cotisations a diminué de 7 % passant de 5 308 euros à 4 940 euros. Les dons versés aux écoles cette année ont été de 3 000 euros. Le montant des frais généraux et dépenses de personnel est resté globalement stable à 31 358 euros. Le déficit au 31 décembre 2024 lié au fonctionnement de l'association s'élève donc à - 26 418 euros et était par comparaison d'environ - 30 000 euros l'année précédente qui incluait une moins-value sur cession de titres de 3 180 euros.

2. Compte de gestion du siège social.

Les locaux précédemment occupés par la Sabretache abritent à présent le siège social de l'association. L'ancien siège social a fait l'objet de travaux importants de rénovation. Cet appartement est loué depuis mai 2021 et a permis de dégager un résultat excédentaire de 3 140 euros en 2024. Une partie de la trésorerie de l'association a par ailleurs été placée et ces placements ont fait apparaître au 31 décembre 2024 une plus-value latente de 465 euros. Les intérêts et dividendes générés par les différents livrets s'élèvent pour l'année à 5 175 euros, contre 7 323 euros en 2023.

En conclusion, le déficit global de l'association pour l'année 2024 est de - 18 975 euros, contre - 19 396 euros en 2023. Celui-ci sera imputé sur les fonds propres de l'association qui s'élèveront ainsi à 566 742 euros. Le montant de la trésorerie au 31 décembre 2024 s'élève à 441 054 euros contre 451 341 euros au 31 décembre 2023.

V — Approbation des comptes de l'exercice 2024

Aucune opposition ni aucune abstention n'ayant été enregistrées, les comptes de gestion de l'exercice 2024 sont approuvés à l'unanimité des votants.

VI — Quitus de gestion

Aucune opposition ni aucune abstention n'ayant été enregistrées, quitus est donné au bureau pour sa gestion des comptes de l'association.

VII — Budget prévisionnel pour 2025

Le Président rappelle à l'Assemblée générale la nécessité de décider du montant de la cotisation d'adhésion à l'association. Il demande donc au Secrétaire général de l'association des précisions sur la proposition faite à l'Assemblée générale du montant de la cotisation à acquitter en 2025.

Le Secrétaire général dit ne pas estimer nécessaire d'augmenter le montant de la cotisation et propose donc à l'Assemblée son maintien à 25 euros pour les membres adhérents, à 50 euros pour une cotisation de soutien et à partir de 100 euros pour une cotisation de membre bienfaiteur.

Le budget prévisionnel 2025 sur le compte de gestion prévoit une recette de location de l'ancien siège d'un montant de 25 000 euros, de revenus de valeurs mobilières et de placement de 5 000 euros, soit un total de 30 000 euros. Les dépenses du compte de gestion comprennent des honoraires de gestion de 1 500 euros, des assurances et impôts et taxes d'un montant total de 5 250 euros, des charges de copropriétés de 6 000 euros, des dotations aux amortissements de 9 600 euros, des impôts sur les sociétés de 3 100 euros, des travaux au siège de 3 800 euros, soit un total de 29 800 euros. Le résultat de ce compte de gestion s'élèverait donc à 200 euros.

Sur le compte de fonctionnement, les recettes des cotisations sont évaluées à 5 000 euros. Les dépenses comprennent une aide à l'Académie militaire pour le FILM, par ailleurs demandée dans une lettre récente émise par le général CHARPY et que le général PFLIMLIN propose de maintenir à 3 000 euros. Les frais de secrétariat s'élèvent à 20 500 euros. Les fournitures de bureau représentent 2 500 euros, les frais de postes et de téléphone 1 700 euros, les frais bancaires et factures EDF 850 euros, les honoraires de l'expert-comptable 1 800 euros, l'assurance 650 euros, les missions, réception, voyages et déplacements sont évalués à 1 000 euros. Les dépenses prévisionnelles totales s'élèveraient ainsi à 32 000 euros. Le résultat net prévisionnel sera donc de - 27 000 euros, soit un montant sensiblement équivalent à celui de l'année précédente.

Le Secrétaire général escompte un montant de cotisations à la hausse et conclut, en présence du général CHARPY, à l'impérieuse nécessité de bénéficier de l'appui de l'Académie militaire, des trois écoles et des promotions d'élèves pour pouvoir présenter l'association directement aux familles des élèves à qui elle s'adresse prioritairement depuis sa création. Il envisage ainsi une présentation directe de l'association auprès des familles des élèves des écoles lors de leur passage à l'Académie ou une communication des adresses des parents par la direction des formations d'élèves et notamment le chef du bureau de gestion du personnel ou encore une transmission de ces informations par les élèves. Grâce à l'une de ces actions du personnel de l'Académie mise en œuvre à la rentrée 2025, précise-t-il, l'association pourra transmettre sa présentation et son bulletin d'adhésion aux parents des élèves.

Le Président dit se trouver à la tête d'une association d'amis majoritairement civils dont la cible prioritaire, insiste-t-il, est constituée des membres des familles des élèves des écoles. Il évoque, à titre d'exemple, son cas particulier et son parcours qui ne le destinait nullement à devenir membre de cette association. Il mentionne également la présence parmi les membres de l'association des personnes très proches des écoles pour compter un ou plusieurs parents dans leurs effectifs. Il est très important, précise-t-il, de pouvoir s'adresser à ces parents d'élèves des écoles pour les informer de l'existence de l'association et de son rôle de relais pour porter la parole de militaires ou d'association de militaires habituellement plus réservés dans leur communication auprès des pouvoirs publics. Si, aujourd'hui, reconnaît-il, les écoles ne sont pas mises en cause, la situation était précédemment différente, rappelle-t-il, du temps d'un ministre de la défense alors tenté par l'instauration d'une formation express d'officiers. Il se dit alors convaincu du caractère inadapté de ce modèle pour garantir la pérennité et le développement de l'armée française et justifie ainsi la parole portée dans ce sens à cette époque par l'association. L'association, résume-t-il en conclusion de cette description de sa situation, a besoin de l'aide de l'Académie pour toucher sa cible et renouveler ses effectifs. Il dit ne pas méconnaître les contraintes imposées à l'Académie par la RGPD et les autres règles de partage des données, mais assure que les représentants de l'association se tiennent à la disposition du personnel de l'Académie pour définir le meilleur moyen de toucher sa cible et, en priorité, les parents d'élèves. Le général DARY témoigne en écho de l'intervention du Président de la baisse régulière d'année en année du budget des associations, constitué dans le cas de celui de la Saint-Cyrienne des cotisations de ses adhérents exclusivement. Le Président décrit de fait une perte récurrente constatée d'année en année dans un budget de l'association puisé dans un patrimoine, certes important, mais dont la valeur décroît ainsi régulièrement. Toutes les associations en lien avec le monde combattant, plaide-t-il, sont en voie d'assèchement et voient leurs effectifs en baisse constante d'année en année. Il propose donc à l'auditoire de conduire une réflexion sur la formule la plus appropriée pour permettre à l'association de conserver une parole de soutien aux écoles, aux officiers et anciens officiers. Il juge ce sujet complexe et cite en exemple les échanges passés entre l'ASCVIC et la Saint-Cyrienne, puis rappelle les rapprochements envisagés récemment entre les Amis de Saint-Cyr —

Coëtquidan, la Saint-Cyrienne et l'Épaullette, dans la perspective de permettre à ces associations de garder leur spécificité tout en renforçant leur parole. Il se dit convaincu de l'existence de modèles opérants de rapprochements dans ce sens et propose aux représentants de ces associations de poursuivre leur action dans ce sens.

VIII — Rapport d'orientation 2025

Le Secrétaire général propose la poursuite de la lettre d'information désormais portée à 12 pages susceptibles de relayer régulièrement l'activité des trois écoles. La lettre datée mars 2025 a été distribuée par courrier en 240 exemplaires accompagnés d'une feuille d'appel à cotisation et par messagerie à 245 adresses. Cette lettre sera par ailleurs envoyée au général commandant les écoles, aux commandants de bataillon et aux bureaux de promotions des trois écoles, en vue de conforter la notoriété de l'association au sein de l'Académie. L'envoi, poursuit-il, des numéros suivants de la lettre sera réservé aux adhérents à jour de leurs cotisations.

Le Secrétaire général réitère la demande de l'association à l'Académie de pouvoir adresser aux familles des élèves nouvellement admis aux écoles une présentation de l'association accompagnée d'un bulletin d'adhésion.

La décision a été prise lors du dernier Conseil d'Administration de proroger cette année l'allocation de la subvention au FILM de 3 000 €. Un soutien sera également accordé cette année au musée de l'officier pour permettre le nettoyage d'un tableau de Kléber récemment ajouté à sa collection. Enfin, l'association participera à nouveau cette année à la remise des prix aux majors de promotion.

IX — Élections au Conseil d'Administration

Le Président soumet aux votes des participants à cette Assemblée générale le renouvellement du mandat d'administrateur venu à expiration de :

- Monsieur Maurice QUENET
- Général (2S) Jacques RENAUD

Tous deux ont exprimé leur souhait de présenter à nouveau leur candidature au poste de membre du Conseil d'Administration de l'association.

Aucune objection n'ayant été formulée, le renouvellement de leur mandat est accepté.

X — Mise à jour des statuts de l'association

Le Président décrit en préambule la difficulté constante à conduire à son terme ce type de procédure et dont l'acceptation par l'assemblée générale ne constitue que le début de ce « marathon ». Il précise par ailleurs que l'objet de cette mise à jour consiste à prendre en compte les textes de la troisième école nouvellement créée à l'Académie.

Le Secrétaire général rappelle les modalités d'acceptation de changement des textes comme décrites à l'article 17 de ce document :

« Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'Administration ou sur la proposition, du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale. Dans l'un ou l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'association au moins vingt jours à l'avance. Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. L'Assemblée générale doit se composer au moins du quart des membres en exercice, présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte,

l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à un minimum de quinze jours d'intervalle et pourra cette fois valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés ».

Le général PFLIMLIN rappelle par ailleurs le changement des statuts opéré lors de l'Assemblée générale du 9 mars 2017, puis envoyé à la Préfecture et au ministère de l'Intérieur.

XI — Divers/questions des adhérents

- Point sur le projet de rapprochement éventuel entre l'AASCC, la Saint-Cyrienne et l'Épaulette évoqué lors de la précédente Assemblée générale

Le Président annonce d'ores et déjà des objections formulées sur ce sujet par l'Épaulette. En préalable du traitement de ce sujet, le général PFLIMLIN rappelle sa double casquette de Secrétaire général de l'AASCC et de Vice-Président de l'Épaulette, par ailleurs mandaté par le Président de cette association pour porter sa voix lors de cette séance. Lors d'une brève rencontre récente entre les Présidents de la Saint-Cyrienne et de l'Épaulette, ce dernier a reconnu son manque d'intérêt pour ce projet. Le général DARY rappelle par ailleurs que le projet de rapprochement entre la Saint-Cyrienne et l'ASCVIC aura nécessité trois ans de travail. Il évoque également l'intégration en cours des adhérents de l'association « Ceux de Cherchell » dans les effectifs de la Saint-Cyrienne. Le général PFLIMLIN considère, de façon générale, l'inadaptation du mode associatif aux relations actuelles entretenues par les nouvelles générations par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Il en veut pour preuve la difficulté croissante d'un grand nombre d'associations à recruter. Il voit par ailleurs dans l'AASCC une association vivante dont les adhérents ne sont pas des anciens combattants, mais plutôt les familles de jeunes recrues. Selon lui, si un regroupement est souhaité, il suffirait dans ce cas de constituer une association unique des anciens élèves officiers de Saint-Cyr – Coëtquidan réunissant les adhérents de la Saint-Cyrienne et de l'Épaulette en une seule association à laquelle l'AASCC se rallierait immédiatement. Le Président voit dans ce projet deux domaines distincts à considérer : la technique mise en œuvre pour réunir ces associations et, par ailleurs, la motivation de ce rapprochement. Ainsi, si les différentes parties s'accordent sur la justification de ce projet, la solution technique sera alors facilement définie. Le cas du rapprochement de l'ASCVIC et de la Saint-Cyrienne aurait été beaucoup plus difficilement mis en œuvre si les Présidents des deux associations n'avaient pas entretenu la relation particulière qui était la leur, commente en particulier le Préfet MOLLE. Le Président convient de l'importance de ce facteur dans la gestion de ce type de dossier. Dans le cas du projet débattu aujourd'hui, il considère le frein à sa réalisation actuellement constitué par l'Épaulette. Il propose aujourd'hui au général DARY une rencontre tripartite pour tenter de faire évoluer cet élément bloquant. M. de LACOSTE LAREYMONDIE résume l'objectif fixé par l'AASCC de fédérer des civils pour soutenir les écoles, notamment lorsqu'elles ont besoin d'un appui. Selon lui résume-t-il, l'appui d'anciens élèves aux écoles ne sera pas le même que celui de civils. Le Président en convient, mais il rappelle toutefois que l'objectif d'une nouvelle association réunissant des anciens élèves et des parents d'élèves officiers est de soutenir les écoles. Selon lui, se rapprocher uniquement de la Saint-Cyrienne, sans tenir compte par ailleurs de l'Épaulette éloignerait les associations en présence de l'objet social de cette nouvelle structure. M. de KERSABIEC considère de son côté qu'un rapprochement de la Saint-Cyrienne ne constituerait pas un élément bloquant. Quoiqu'il en soit, le Président jugerait incompréhensible que des associations en lien avec les officiers de l'armée de terre ne puissent débattre de l'opportunité d'un éventuel rapprochement.

M. HAROUTIOUNIAN demande si le terme de rapprochement employé implique ou sous-entend une fusion. Pour le moment, le Président évoque seulement une discussion entre les différentes

parties. M. HAROUTIOUNIAN s'interroge dans ce cas sur le but de l'opération que le Président résume par un renforcement des capacités d'action des différentes parties en présence. M. HAROUTIOUNIAN résume que ces associations ont des statuts et des objectifs différents, mais sont susceptibles de se compléter et estimerait dans ce cas dommage de ne pas tenter de les poursuivre. Il suggère dans cette éventualité la mise en place d'un conseil de coordination. Le Président informe de l'existence de cette structure et précise que les discussions ont porté sur la possibilité d'aller au-delà. L'objet de ces discussions actuelles, ajoute-t-il, consiste à définir la méthode pour que les 3 associations concernées relancent cette procédure de rapprochement. Le Secrétaire général signale une distinction notable d'objectif entre les Amis de Saint-Cyr — Coëtquidan et les deux autres associations. Ainsi, développe-t-il, la première est exclusivement orientée vers l'Académie Militaire dans son ensemble, alors que la Saint-cyrienne et l'Épaulette concentrent leur action sur les promotions de l'ESM, d'une part et de l'EMIA, d'autre part. M. de LACOSTE LAREYMONDIE rappelle que la polarisation de l'association sur l'Académie Militaire justifie son statut d'utilité publique et que son rapprochement avec d'autres associations serait susceptible de le lui faire perdre.

XII — Communication du commandant l'Académie Militaire de Saint-Cyr – Coëtquidan

Le général CHARPY remercie l'association pour son engagement d'amie de l'Académie Militaire. Une action largement méconnue, précise-t-il, reconnaissant lui-même avoir découvert l'existence de l'association à sa prise de fonctions à l'Académie Militaire. Cette action, relève-t-il en premier lieu, concerne les trois écoles de Coëtquidan. Elle concerne par ailleurs les familles des élèves, avec lesquelles le personnel de l'Académie a finalement peu de contact, estime-t-il. Cette association lui permet ainsi de disposer d'un appui externe potentiellement pertinent pour la poursuite de l'activité de l'Académie. Cette action spécifique de l'association et l'intérêt porté à celle-ci par l'Académie ne doivent toutefois pas, souligne-t-il, interférer dans les discussions de rapprochement engagées avec les autres associations, comme décrites précédemment.

Il dit avoir trouvé durant son premier semestre d'exercice, en succédant au général de COURRÈGES, une Académie Militaire dans une bonne situation. Il entend ainsi poursuivre son action en insistant sur 3 axes d'amélioration :

- La consolidation pédagogique avec, en premier lieu, la prise en compte de l'orientation donnée par le chef d'État-major de l'Armée de Terre. Il s'agit, développe-t-il, de retrouver un style de commandement par l'intention en visant la finalité et une culture du résultat, plutôt que de s'attacher à décrire des modalités. Ainsi, précise-t-il, il est possible de restaurer l'initiative dans les unités qui a fait un peu défaut lors de la campagne d'Afghanistan où un système plus anglo-saxon aura privilégié l'approche par liste de tâches et de Sentinelle où des missions assez statiques ont été définies. Cette consolidation pédagogique, ajoute-t-il, sera par ailleurs adaptée en permanence à partir du retour d'expérience de l'Ukraine et de l'usage des nouvelles technologies cyber, drones, guerre électronique et camouflage...
- Une meilleure prise en compte de la mixité désormais effective dans l'Armée de Terre. Il s'agit désormais, décrit-il, d'apprendre aux élèves à commander une unité mixte et donc d'y vivre. Cette dimension, précise-t-il, mérite d'être traitée comme une action pédagogique pour de futurs chefs. L'accent sera mis sur la finalité opérationnelle et sur la fraternité d'armes qui lie tous les militaires engagés dans les armées.
- Conforter l'assise de l'Académie Militaire dans l'enseignement supérieur national. Il entend profiter pour cela de la position de l'Académie reconnue comme singulière dans l'enseignement supérieur et annonce sur ce point l'obtention récente de la validation du

Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour renouveler sur cinq ans la délivrance de Masters. Il estime ainsi intéressant que le CNESER prenne en compte tous les enseignements militaires comme partie intégrante des formations de niveau ingénieur ou master pour l'ESM ou de la licence pour l'EMIA.

En écho au rapport de la Cour des comptes évoqué précédemment, le général CHARPY revient par ailleurs sur l'organisation interne de l'AMSCC avec un trio de commandement : le général commandant l'Académie, son adjoint et chef d'État-major et le directeur général de l'enseignement et de la recherche. Il voit dans les élèves de l'Académie une jeunesse plus engagée, voire plus sérieuse que ne l'étaient ceux des précédentes promotions. Il émet l'hypothèse d'une moindre confiance de leur part dans leur capacité de commandement, d'un plus grand individualisme et d'une recherche de sens. Il se dit à cet égard très impressionné par les élèves de la nouvelle école des aspirants de Coëtquidan qui ont choisi cet engagement dans leur recherche de sens. Il cite en exemple une ancienne élève de l'ESSEC qui avait choisi le métier d'opérateur de marchés financiers, puis y a renoncé pour rejoindre l'EMAC. Un second, responsable de la communication d'une grande entreprise et bénéficiaire à ce titre d'un salaire très élevé a toutefois quitté ce poste le jugeant vide de sens pour rejoindre l'Académie. L'EMAC, commente-t-il, convient à leur souhait de conserver leur liberté pour vivre une courte expérience. Une population, signale-t-il par ailleurs, réticente à adhérer à une association.

Le général CHARPY évoque, en conclusion de son intervention, deux projets en lien avec l'AASCC. Ainsi considère-t-il que la mission de l'association de contribuer au maintien de la valeur et du prestige de l'Académie Militaire de Saint-Cyr – Coëtquidan passe par son action de défense morale et juridique de l'institution. Ces projets, ajoute-t-il, supposent également la mobilisation de ressources financières, en complément des ressources institutionnelles mises à sa disposition. Le premier projet consiste à conforter l'assise de l'Académie dans l'enseignement supérieur en développant une plateforme de recherche et d'expérimentation, à savoir le centre de recherche de Coëtquidan. Il permettrait aux enseignants-chercheurs de l'Académie d'exercer dans un laboratoire dédié que constitue cette plateforme, en lien avec le commandement du combat du futur, les grandes écoles et les partenaires universitaires. Le second projet consisterait en un agrandissement du musée déjà engagé, mais en lien avec des objectifs plus précis et des publics mieux ciblés. Un projet qu'il résume comme une nouvelle muséographie dans un musée partiellement agrandi. Il indique pouvoir disposer pour le moment de la seule taxe d'apprentissage, soit près de 150 000 €. Sur un budget estimé à 1 millions d'euros, le CEMAT l'a assuré pouvoir en mobiliser la moitié. Il présume d'une même éventualité pour le budget de la plateforme qu'il indique ne pas encore pouvoir chiffrer pour le moment. Le Président de l'association dit se remémorer de l'existence d'une fondation de Saint-Cyr dont l'objectif consistait à trouver des partenaires pour stimuler l'enseignement et la recherche dans les écoles. Le général CHARPY confirme la pérennité de cet organisme et son bon fonctionnement, actuellement, avec le général LAFOIX à son poste de Secrétaire général. Cette structure, poursuit-il, trouve des partenaires pour financer les chaires des écoles et ses doctorants, pour conduire des recherches et organiser des colloques, notamment. Il précise attendre une action plus précise des associations en présence et notamment de l'AASCC dans la mobilisation de ses réseaux personnels, mais aussi de ceux des familles des élèves. C'est l'occasion, le souligne-t-il, d'élargir leurs réseaux pour aider l'AMSCC dans la réalisation de ses projets. Une telle approche, ajoute-t-il, serait de nature à faciliter la communication des associations avec les familles d'élèves des écoles. Il évoque une confusion potentielle des élèves sur les rôles et attributions de l'AASCC, par comparaison avec celles de la Saint-Cyrienne et de l'Épaulette. L'approche réseaux et recherche de mécènes seraient, dans ce contexte, de nature à donner une nouvelle dynamique à la communication de l'AASCC, précise-t-il.

Le général DARY témoigne de la mise en œuvre passée d'un agrandissement du musée, selon un plan crédible et réaliste, pour définir ensuite des réalisations successives par tranches dont un certain nombre ont été prises en charge par l'Armée de Terre. Le général CHARPY convient de la pertinence de la méthode, mais insiste pour le moment sur la nécessité de définir l'objectif de ce musée et les messages qu'il serait susceptible de véhiculer. Dans cette perspective, il se dit prêt à travailler avec l'AASCC pour que des familles découvrent l'association et y adhèrent. Il distingue trois rendez-vous incontournables pour cela : la remise des sabres aux élèves de l'EMIA, le baptême de promotion des élèves de l'EMAC et la journée d'accueil dans la famille Saint-Cyrienne. Le Président assure le général du soutien de l'association et de son soutien personnel dans cette recherche de mécènes. Il entend pour cela mobiliser son expérience en la matière. Il signale toutefois l'incapacité des institutions publiques à se développer si elles ne trouvent pas d'approche public – privée de ce financement. Pour cela, résume-t-il, il faut savoir « faire feu de tout bois » et ne pas hésiter à solliciter continuellement les publics sur différents projets à la carte de nature à intéresser chaque interlocuteur. Les éléments moteurs susceptibles de déclencher des dons ne sont pas apparents, témoigne-t-il en sa qualité de Président de l'Institut de mathématiques qui, souligne-t-il, regroupe actuellement la plus forte proportion de médaillés Fields. Aujourd'hui, cet institut est financé à plus de la moitié par des fonds privés, alors qu'ils étaient totalement publics en 2000. Le général CHARPY confie travailler également avec la Saint-Cyrienne Alumni et plus particulièrement avec Pascal MARTINEZ, son Vice-Président. M. MOLLE interroge par ailleurs le général commandant les écoles sur les réponses attendues aux questions infrastructurelles des écoles et sur le système de notation des élèves soulevées par la Cour des Comptes. Le général CHARPY confirme y travailler dans le cas de la notation des élèves, avec la mise en place en cours d'un nouveau dispositif jugé plus clair sur les 4 défis : complexité, autorité, humanité et combativité. En revanche, pour les infrastructures, il reconnaît fermer régulièrement des salles atteintes par la prolifération de moisissures. À la question de madame BLACHON sur l'intérêt, discutable de son point de vue, de la remise en cause actuelle des chambres individuelles au profit des chambres collectives, le général CHARPY indique en substance qu'elle compensera une orientation actuelle des jeunes en faveur de l'individualisme et de l'isolement, mais assure qu'elle ne se traduira pas par la restauration des grandes chambrées d'antan, mais verra plutôt la constitution de chambres doubles.

XIII— Clôture de l'Assemblée générale

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur contribution à cette Assemblée générale. L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 h 28.



Le Secrétaire général



Le Président